

CONSEIL D'ADMINISTRATION

MERCREDI 13 MARS 2019 – 9h30

Compte-rendu

Etaient présents :

Mesdames

- Christine BEUCHEMIN-FLOT
- Frédérique DUPERRET
- Caroline TRONQUOY

Messieurs

- Martin BIDOU
- Paul-Marie CLARET
- Sylvain CLOCHARD
- Stéphane LIBS
- Pascal ROBIN
- Boris THOMAS
- Jean-Marie VIRGINIE

Etaient excusés :

- Yves MEJEAN
- Jérémy BRETA pouvoir à Paul-Marie Claret
- Sylvain CLOCHARD pouvoir à Christine Beauchemin-Flot
- Boris THOMAS
- Olivia REGGIANI pouvoir à Frédérique Duperret

Y assistait :

Béatrice BOURSIER

11 administrateurs sur 13 présents ou représentés.

En préambule du Conseil d'Administration, Christelle Degut, se présente. Elle a été engagée par le SCARE depuis le 15 février, en particulier pour coordonner la tournée de formations à destination des exploitants sur le digital subventionnée par le CNC. Elle a auparavant effectué un stage de longue durée au Comoedia de Lyon. Un tour de table de présentation des membres présents du CA est effectué.

1 - Validation du compte-rendu du dernier CA

Le compte-rendu du conseil d'administration du 23 janvier 2019 est validé à l'unanimité des présents et représentés.

2 – Formations pratiques digitales // Tour de France du CNC.

Un point sur l'organisation du Tour de France des formations digitales est présenté au CA. Les deux premières étapes auront lieu les :

- 28 et 29 mars à Bordeaux pour la région Nouvelle Aquitaine
- 1^{er} et 2 avril à Lyon pour la région Auvergne / Rhône-Alpes

Le CNC a confirmé sa volonté de confier la mission au SCARE fin décembre, sous réserve d'acceptation du budget que le SCARE a présenté mi-janvier. A l'issue de discussions et d'un certain délai de réponse, le CNC a proposé d'étaler les formations sur l'exercice 2019 et 2020. 7 régions bénéficieront de formations en 2019 – 4 avant l'été et 3 après l'été – et 5 régions seront servies début 2020.

Le Scare tient à des formats de formation de 20/25 participants maximum pour favoriser l'apprentissage, et le CNC souhaitant réunir le plus grand nombre d'exploitants possibles, le CNC souhaite que les formations soient dédoublées dès que les demandes dépassent 25 participants.

Il sera donc nécessaire de multiplier les intervenants sites internet + réseaux sociaux x 2, soit 4 intervenants.

La Présidente du CNC souhaite être présente à toutes les sessions.

Un dîner est offert par le CNC aux exploitants, suivi d'une formation d'une journée le lendemain avec 2 heures sur les sites internet et 6 heures réseaux sociaux.

Le déjeuner sera offert par le CNC.

Le SCARE coordonne dans chaque région le choix des dates avec les associations et syndicats régionaux, puis la transmission des informations auprès des salles, les inscriptions, les conventions, attestations, questionnaires de satisfaction et le contenu.

En plus du module de 6 heures qui a été élaboré et adapté avec l'agence Silenzio, un module de 2h sur les sites internet a été conçu avec l'agence On Demand, créateurs de sites internet, qui propose également des formations. D'autre part, à la demande du CNC de collaborer avec plusieurs agences, un autre module réseaux sociaux a été développé avec l'agence Lucky time.

Des briefs précis et des sommaires détaillés ont été donnés aux nouveaux intervenants.

Les save the date et invitations sont créés par les services du CNC, ce qui ralentit les process, de très nombreux interlocuteurs étant impliqués. Les enjeux sont importants.

Pour la première étape, le nombre d'inscrits, à date, reste encore à améliorer.

3 – Candidatures branches FNCF et CA SCARE

Le SCARE a procédé à un appel à candidature en vue de :

- renouveler d'un tiers son CA et ouvrir à un nouveau membre le CA en 2019 pour atteindre 14 membres. L'ensemble des membres sortant renouvelle sa candidature : Christine Beauchemin-Flot, Martin Bidou, Frédérique Duperret, Pascal Robin. Jean-Marie Virginie, après avoir été coopté lors de la démission d'Aline Rolland, se présente. Deux nouvelles candidatures se sont déclarées : Maïla Doukouré, Cinéma du Panthéon à Paris et Julie Laurent, les Ecrans de Paris.

- renouveler ses représentants dans les commissions de branche de la Fédération Nationale des Cinémas Français. Compte tenu du nombre d'écrans adhérents, le SCARE dispose de 3 sièges par commission. De nombreuses candidatures ont été présentées pour la petite exploitation.

Le Conseil d'Administration fait un choix parmi les candidatures.

Julie Laurent, qui siégeait jusqu'à présent à la grande exploitation, a émis le souhait de siéger à la moyenne exploitation.

Les candidatures suivantes sont retenues :

Petite exploitation :

Sonia Brun De Gea
Remi Hussenot
Jean-Marie Virginie

Moyenne Exploitation

Christine Beauchemin-Flot
Frédérique Duperret
Julie Laurent

Grande Exploitation

Olivia Reggiani
Jean-François Merle

4 – CDAC / CNAC

Evolutions de la régulation

Une réunion a eu lieu à la FNCF, en vue de préparer une évolution des règles et des lois régissant les CNAC.

- Seuils d'autorisation

Un consensus s'est dégagé à la Fédération pour une demande de régulation plus forte pour les implantations et les extensions. Alors qu'aujourd'hui une autorisation doit être accordée à partir du seuil de 300 fauteuils, il a été admis par l'ensemble des participants de proposer une demande d'autorisation pour une implantation dès le premier fauteuil (ou premier écran).

Le SCARE a en effet proposé de retenir le critère d'écran et non plus de fauteuil, considérant que le sujet qui importait était plus le nombre d'écrans pour exposer un nombre de films plus important et que la concurrence sur certains films, en particulier les films Art & Essai porteurs s'exerçait en fonction des écrans. Par ailleurs, se baser sur le nombre d'écrans permet de soumettre à autorisation les multiplications de salles sans augmentation de fauteuils.

Il a été également proposé de soumettre toute extension d'un écran supplémentaire à autorisation, à l'exception des mono-écran qui passeraient à deux ou trois écrans.

- Composition des commissions :

La demande de modification de la composition des commissions est largement partagée, afin de compter sur un nombre plus important de membres avec une expertise cinéma et d'éviter des décisions prises par la proximité d'un trop grand nombre d'élus.

Il est convenu de demander un expert cinéma supplémentaire mais aussi un expert des questions économiques, comme souhaité par certains.

Définition de la ZIC : ce point est discuté. Le SCARE souhaite qu'une autorité neutre telle que la DRAC soit légitime pour déterminer la ZIC, alors que d'autres estiment que les discussions sur le sujet font partie du processus.

Le SCARE a évoqué aussi le problème de l'écartement artificiel des établissements de plus grande taille qui exerceraient un pouvoir d'attraction supérieur à l'établissement qui s'implante.

Les administrateurs souhaitent aussi que les DRAC doivent avoir l'obligation d'envoyer une lettre recommandée pour informer les cinémas avoisinants un projet, pour s'assurer qu'ils soient tous informés.

Redéfinition des critères de décision

Le SCARE a demandé que les critères qui guident les décisions soient mieux explicités et mieux hiérarchisés.

Délais

Lors de la réunion à la FNCF, il a été demandé d'allonger les délais de validité d'autorisations de 3 ans à 5 ans, pour qu'ils soient identiques aux délais des autorisations des commerces, des implantations dans le cadre de programmes plus larges étant souvent soumises à délais, des contraintes sont souvent importantes dans les centre-ville ...

Il est également demandé que le délai de deux ans de fermeture d'un cinéma avant obligation de redemander un numéro d'autorisation, soit allongé.

Ces Points peuvent être modifiés hors systèmes législatifs, la proposition en sera faite au CNC.

Régionalisation des CDAC

Après avoir été proposé et discuté, la réunion de la Fédération conclue sur le souhait de rester à l'échelon départemental, dans la mesure où les régions se sont agrandies, et qu'un risque de trop grande méconnaissance des projets en découle.

Les chiffres d'autorisations annuels sont communiqués : Il y a environ 40 demandes par an.

78% des projets sont autorisés en CDAC, 50 à 58% font l'objet d'un recours en CNAC, (environ une vingtaine) parmi lesquels la moitié ne sont pas autorisés en CNAC (c'est à dire environ 10).

Mais si le projet refusé il peut être représenté sous une autre forme.

Le lendemain de la réunion à la FNCF, une première rencontre a eu lieu au CNC, en présence de Lionel Bertinet, Eric Busidan, Pascal Maubec et le GNCR, des représentants de la FNCF, de l'AFCAE et du SCARE.

Les demandes d'évolution ont été formulées, le CNC étant favorable à des modifications. Il est convenu que le Centre revienne vers les organisations professionnelles avec des propositions.

5 – CNAC

Frontignan / Saint-Just-Saint-Rambert

Le projet d'agrandissement du Ciné Mistral qui fait l'objet d'un recours de la Mairie de Sète et de VEO sera examiné en avril / Mai, en même temps que le projet concurrent.

Le Méliès de Saint-Etienne fera un recours contre l'agrandissement du Family de Saint-Just Saint Rambert.

Paul-Marie Claret demande au SCARE un courrier de soutien, qu'il doit préparer.

6 – Quimper

Lors de la réunion du précédent CA, la situation du Quai Dupleix du Quimper a été exposée : l'association Gros Plan exploite les deux salles du Quai Dupleix avec un statut mixte mi-associatif, mi-régie, implanté dans le cinéma de 6 salles des Arcades. Ce dernier a fait l'objet d'une vente à Mégarama puis à Cinéville, alors que l'association avait un projet de rachat de l'établissement. Cinéville sera l'exploitant futur, laisserait l'animation Art & Essai à l'association mais souhaite conserver l'entière responsabilité de la programmation. A la demande de son adhérente, le CA décide d'envoyer un courrier au maire de Quimper, avec copie présidence du CNC (mais aussi DRAC et Conseil Général), afin de :

- soutenir l'association dans sa demande de programmation et d'animation au sein du nouveau complexe qui sera géré par Cinéville ;
- réaffirmer sa mission de voir préservé la diversité des opérateurs, des lieux, gérés par des exploitants indépendants.

Cette demande est jugée insatisfaisante : le bénéfice du travail Art & Essai ira à l'exploitant Cinéville, alors que SCARE défend le maintien de la diversité des opérateurs.

Le problème plus large des associations qui gèrent la programmation et l'animation Art & Essai pour le compte de multiplexes est évoqué. Dans un contexte d'enveloppe réduite, les subventions Art & Essai sont versées à un exploitant qui confie cette mission à un tiers.

7 – Médiations / Injonctions / Collectif grandes villes

Recommandations labels et 2/3 écrans

Collectif grandes villes :

Le collectif a fait appel au cabinet Letang, spécialisé dans les CDAC commerciales et qui est intervenu à plusieurs reprises dans le cadre de CDAC cinémas, pour une consultation sur l'accès aux films.

Me Stéphanie Encinas a rendu une consultation théorique. Le principe de la diversité n'est pas spécifié dans le code du cinéma, et n'apparaît que dans les textes relatifs aux autorisations en CDAC et CNAC. Une demande de précision des textes pourrait être envisagée.

Le SCARE doit procéder à un appel à cotisations spécifique auprès des salles du collectif pour régler la facture du cabinet.

La consultation sera envoyée aux membres du Conseil d'Administration.

Un rendez-vous a été organisé au CNC avec Xavier Lardoux et 4 membres du collectif. A la demande du collectif, le CNC s'est engagé à fournir une étude sur l'évolution du placement des films dans les grandes agglomérations depuis quinze ans, et a indiqué que le sujet de l'aide à la programmation difficile serait étudié, mais sans annonce de retro-planning. Le sujet de l'accès au film et de la procédure de médiation a été posé.

Un rendez-vous avec la médiatrice a été fixé par le collectif vendredi 15 mars.

La procédure de la médiation est discutée, la question de son adaptation aux enjeux actuels est posée. Il serait d'autant plus nécessaire de revoir les procédures compte tenu de l'importance des avis de la Médiation, dans le cadre de procédures devant le tribunal du commerce, qui se range à l'avis émis par la Médiatrice.

La Médiatrice a proposé un rendez-vous de bilan au sujet des médiations de Green Book, à l'AFCAE, au SCARE et à Métropolitain. Le distributeur a décliné la réunion. Laurence Franceschini a évoqué lors de la réunion le souhait de faire évoluer les délais de procédure de médiation.

Recommandation labels

La Médiatrice a rédigé une proposition de Recommandation au sujet des labels délivrés par les circuits de salles, en vue de ne pas lier la programmation d'un film à l'obtention des labels. Le projet a été envoyé au Scare pour avis. La recommandation est discutée en CA. En premier lieu, les administrateurs saluent l'initiative, et particulièrement le dernier paragraphe. Il est noté cependant que l'ensemble des labels, circuits et soutiens AFCAE, sont mis au même plan. Or les labels de circuits s'adressent directement au public dans un but commercial et déterminent des négociations financières (relatifs aux achats d'espace publicitaires) alors que le soutien AFCAE s'adresse aux salles, dans un objectif de meilleure diffusion du film. Ces modifications seront proposées à la médiation du cinéma.

Recommandation avant sortie

Des réserves sont émises sur le système de recommandation avant sortie. Elle devait faciliter l'accès aux films en médiation. Or, l'exemple de Green Book a montré que le nouveau système n'avait pas répondu à la problématique, et le système pose question. Il est impossible que les 50 membres voient l'ensemble des films dans le délai imparti, les programmeurs les plus consciencieux n'y arrivant pas. Tous les membres votent-ils en ayant vu le film et le nombre de votants par film est-il suffisant ? Un choix supplémentaire de réponses pourrait être proposé : non vu, recommandé et non recommandé. Seulement 70 à 80 % des films qui sortent sont proposés sur la plate-forme de visionnement du collège de recommandation. Il incombe au CNC d'imposer à l'ensemble des films le vote avant sortie en vue d'une recommandation. L'idée de soumettre l'obtention du visa des films au visionnage pour la recommandation avant sortie, est avancée.

Il est proposé que les administrateurs du SCARE, élus au CA de l'AFCAE évoquent le sujet lors du CA de l'association. Le SCARE pourra ensuite envoyer un courrier à ce sujet.

Stéphane Libs informe le CA que les accords de programmation de mai 2016, relatifs aux films A&E de plus de 250 copies dans les villes de moins de 50 000, n'a pas été validé par le conseil de la concurrence, il est donc non appliqué par distributeurs.

Rendez-vous Médiation Green Book

La Médiatrice a proposé un rendez-vous de bilan des médiations de Green Book, dont la sortie était refusé aux établissements Art & Essai des grandes villes, à l'AFCAE, au SCARE et à Metropolitan. François Aymé et Béatrice Boursier étaient présents. L'absence de représentants de Metropolitan a été déplorée, pour une réunion qui devait tirer des enseignements dans une volonté constructive. Il est souligné que la recommandation du film n'est intervenue que 10 jours avant la sortie. Pour la Médiatrice, il était trop tard pour que le distributeur modifie son plan de sortie. Il a été rappelé lors de la réunion le refus de voir des salles Art & Essai d'importance et performantes se contenter de films en 3^e semaine, et la crainte de voir le cas faire jurisprudence dans la mesure où les médiations portaient pour la première fois sur des demandes d'un film recommandé Art & Essai avant sortie par des salles Art & Essai de grandes villes.

Laurence Franceschini a laissé le choix au distributeur dans ses demandes d'injonction de servir les salles demandeuses en sortie nationale ou en 3^e semaine, en laissant dans ce cas l'exclusivité de la VO jusqu'en 3^e semaine.

Elle a justifié sa position en permettant un compromis. En réunion, elle a précisé que cette expérience ne devait pas faire jurisprudence. Les chiffres de fréquentation du film dans les salles demandeuses, (les 2 en sortie nationale et les 4 en 3^e semaine), ont été une démonstration plus que probante de la justification de la programmation du film dans les salles Art & Essai.

Il a été constaté que le distributeur avait perdu des entrées en refusant le film.

Lors de la réunion, il a été regretté que le postulat avancé par la médiation du distributeur maître du plan de sortie primait sur le fait de reconnaître au programmeur de salles son expertise et la bonne connaissance de son public. Il a été également regretté qu'en médiation le souci de contenir le plan de sortie était primordial alors qu'il ne s'agit que de d'un nombre très restreint de copies.

8 – Expérience data

L'agence Klox, spécialisée dans l'achat d'espace web, travaille, avec de nombreux distributeurs indépendants. L'agence a fait une proposition de collecte de data pour les salles indépendantes, qui serait mutualisée par un tiers de confiance : le SCARE, qui contracterait avec l'agence.

La proposition a été exposée au Groupe du Louxor : les distributeurs présents, essentiellement programmeurs et non responsables marketing, ont montré des réticences au projet, alors que leurs sociétés sont clientes de Klox, pour l'achat de campagnes web qu'ils aimeraient ciblées au mieux.

Des précisions seront demandées à Klox, pour répondre à des questions telles que des campagnes commandées par le distributeur qui s'adresserait aux spectateurs d'une salle qui ne sort pas le film, le cas de plusieurs distributeurs faisant des campagnes simultanées, et le risque que les spectateurs soient envahis, des campagnes en sortie nationale alors que certaines salles proposeront le film 3 semaines après ...

Une charte d'éthique doit être élaborée

Une phase test avec les membres du CA et une vingtaine d'adhérents motivés pourra être mise en place, le SCARE intervenant comme tiers neutre, avec un contrat auquel on puisse mettre un terme si besoin.

9 – Pass Culture

Une réunion a eu lieu avec Céline Léger-Danon en charge du pass culture au Ministère de la Culture, François Aymé, Guillaume Bachy, Jimmy Andreani pour l'AFCAE, Stéphane Libs, Béatrice Boursier pour le SCARE.

Le Ministère souhaite intégrer des salles Art & Essai dans la phase d'expérimentation, alors que l'AFCAE et le SCARE ne ont des réserves sur l'initiative. Pour le Ministère, les salles indépendantes peuvent bénéficier d'un outil de communication numérique qui leur permettra d'attirer un public intéressé en premier lieu par des offres plus mainstream.

Les cinémas Star de Strasbourg, dans le Bas-Rhin, font partie des départements tests. Les Stars feront le test pour pouvoir donner un avis sur le pass.

Une réunion a eu lieu au Ministère de la Culture le 21 février, avec les représentants de l'exploitation et de la distribution.

L'objectif est de proposer le pass à 200 000 jeunes dans 3 ans.

La phase test a été mise en place la semaine du 18 février sur les 5 départements et concerne 10 000 jeunes.

Un bilan sera fait à 3 mois et à 6 mois.

Il est prévu une ouverture progressive à de nouveaux territoires, jusqu'à sa totalité, pour un portefeuille total de 500€ x 800 000 jeunes = 40M d'€.

Des offres seront financées par les lieux culturels et de loisirs.

La question de l'algorithme a été posée. Pour l'instant, seules les offres spécifiques seront poussées, devant des offres génériques (telles que l'ensemble d'une programmation cinéma.)

Seuls les lieux culturels ont accès à l'interface pour mettre des offres à disposition, c'est dire les salles de cinéma et non les distributeurs pour un film. Cependant, la FNDF souhaite conserver la maîtrise des créations pour leurs films et pouvoir mettre à disposition des créations spécifiques pour les salles.

Cette possibilité pourrait être positive pour les salles indépendantes, l'un des arguments contre le pass étant l'inégalité pour les plus petites salles pour élaborer des créations attractives par manque de moyens et de temps et émerger parmi les offres du pass.

10- Education à l'image – Dispositifs

Le rendez-vous avec Denis Darroy, vice-président de Passeurs d'images, doit être repris.

Jean-Marie Virginie a assisté à la réunion au CNC du comité de réflexion sur écoles au cinéma avec Passeurs d'images et les coordinateurs nationaux des dispositifs.

Une formule par région ?

Pour le dispositif « Ecole & cinéma » une charte précise qu'aucun circuit ne peut être présent. Par contre, du fait de la libre concurrence sur Collège & Lycéens la crainte de voir de plus en plus de circuits intégrer le dispositif est exprimée. La DRAC tranche sur le volontariat des salles, les circuits peuvent y entrer, même si elles privilégient salles A&E

11- Questions diverses

Cannes : L'AFCAE met à disposition du SCARE pour son Assemblée Générale la salle du 60^{ème} mardi 14 après-midi. Le déjeuner précédera, comme l'année dernière, l'AG.

Salon des bords de Seine

Jean-Marie Virginie a organisé en janvier un salon consacré à la formation. Il rend compte d'une première édition réussie avec la visite de 700 personnes et de 150 sur la journée professionnelle (exploitants, directeurs SV, éducation nationale, région, département, journalistes, étudiants).

Il propose au SCARE un partenariat pour la prochaine édition qui aura lieu fin janvier qui pourra bénéficier d'un créneau dans le programme.

La séance est levée à 14h